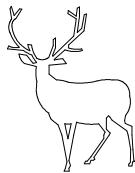


MAIRIE DE FRAISANS



Le 4 décembre 2025

AFFOUAGE SOLUTION N°1

TIRAGE :

JEUDI 18 DECEMBRE 2025

17H30 à 19H30

(Affouage délivré sur pied en forêt)

Le tirage au sort de l'ensemble des lots réservés (*) aura lieu en Mairie le **Jeudi 18 décembre 2025** de 17h30 à 19h30.

La **taxe d'affouage** demandée pour un lot de 10 stères estimés est de **65€** (délibération du conseil municipal du 16 septembre 2025)

Aucun lot ne sera délivré sans justificatif de paiement.

Dès réception par courrier de leur avis de paiement, les affouagistes demandeurs pourront s'acquitter du montant de la totalité de leur réservation conformément à la procédure suivante :

- Soit sur internet (www.tipi.budget.gouv.fr) en réglant par carte bancaire et en demandant le justificatif de paiement correspondant.
- Soit chez un **commerçant** agréé au télépaiement (Tabac Presse **Le Valérian** à Fraisans ou autres) par carte bancaire ou en espèce (300€ maximum) contre le justificatif de paiement correspondant.

Le justificatif de paiement devra être présenté lors de la séance de tirage des lots.

Laurent ROUILLER

Adjoint à la forêt